

Metz, le 21 juin 2022.

Service aménagement biodiversité eau  
Unité police de l'eau

La Responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Liborio Ciccarello  
Tél : 03 87 34 34 12  
E-mail : liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

GRT gaz  
Secteur nord-est  
24 rue Sainte-Catherine  
54042 Nancy

OBJET : Commune d'Ham-Sous-Varsberg – Travaux d'inspection et de réparation d'une canalisation de gaz - Accord

RÉF. : Y:\sabe-mise-pe\1. Dossiers PE\1110. Forage - pompage\HAM SOUS VARSBERG\DLE 2022 GRT GAZ

P.J. : 1

Monsieur ,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Travaux d'inspection et de réparation d'une canalisation de gaz à Ham-Sous-Varsberg

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 15 juin 2022  
Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2022-00327  
Dossier réalisé par : SURVEY

Vous trouverez ci-joint, le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations

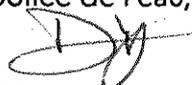
Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie d'Ham-Sous-Varsberg pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de

justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr>)